

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 17 CONCERNANT SCHNEIDER

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

SCHNEIDER ELECTRIC SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 23 AVRIL 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 9 : Politique de rémunération du Président Directeur Général**

Analyse

La politique de rémunération du Président Directeur Général, présentée au vote des actionnaires, prévoit le maintien au-delà de la cessation de ses fonctions du bénéfice des options et actions de performance non encore acquises, au prorata de sa durée de présence au sein du groupe au cours de la période d'acquisition, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-C 4
L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de SCHNEIDER ELECTRIC SE

Le conseil d'administration de SCHNEIDER ELECTRIC SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 63,6% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean-Pascal Tricoire	PDG	Dirigeant	100%	M	56	FR	7	2021	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Fred Kindle	Administrateur référent	Non- Libre d'intérêts	100%	M	61	CH	4	2024	0	3	M	P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Léo Apotheker	Durée de mandat	Non- Libre d'intérêts	86%	M	66	DE	13	2023	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Willy Kissling	Durée du mandat	Non- Libre d'intérêts	100%	M	74	CH	9	2022	0	1	M	M	M
	Xiaoyun Ma	Représentant des salariés actionnaires	Non- Libre d'intérêts	100%	F	56	CN	3	2021	0	1			
	Patrick Montier	Représentant des salariés	Non- Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	3	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Cécile Cabanis		Libre d'intérêts	86%	F	48	FR	5	2024	1	2	P		
	Linda Knoll		Libre d'intérêts	100%	F	59	US	6	2022	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jill Lee		Libre d'intérêts	-	F	57	SG	Nouvelle	2024	1	2			
	Fleur Pellerin		Libre d'intérêts	86%	F	46	FR	2	2022	0	3	M		
	Anders Runevad		Libre d'intérêts	86%	M	60	SE	2	2022	1	2			
	Gregory Spierkel		Libre d'intérêts	100%	M	63	CA	6	2023	0	3		M	M
	Lip-Bu Tan		Libre d'intérêts	75%	M	60	US	2	2023	1	2			

2. Spécificités

- Les statuts de SCHNEIDER ELECTRIC SA, comportent une limitation des droits de vote à 10% des droits de vote (15% pour les droits de vote double).
- Les statuts de SCHNEIDER ELECTRIC SA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.

- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. Un administrateur référent a été mis en place, comme le recommande l'AFG s'agissant d'une structure dirigée par un Président Directeur Général. En revanche, il est regrettable que l'administrateur ainsi désigné ne soit pas libre d'intérêts (en égard au montant de la rémunération reçue à ce titre) afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir.
- Forme juridique de SE.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✉

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET